

REGLEMENT Course 2020

ARTICLE 1 La course pédestre du 15 août à TREFFORT est organisée par le comité des fêtes à l'occasion de la fête patronale.

ARTICLE 2 Cette course est ouverte à toutes et tous, dans la limite de **100** concurrents par course. Il est expressément recommandé aux participants de se présenter en excellente santé, convenablement entraînés.

ARTICLE 3 Les inscriptions sont prises sur place accompagnées de la photocopie du certificat médical ou de la licence sportive.

Les inscriptions se font sur place **à partir de 13h00**, jusqu'à un quart d'heure avant le départ de chaque course. Les concurrents hors CEE doivent être munis d'une pièce d'identité.

ARTICLE 4 Horaires et distances des 4 courses :

Course n°1 « La moyenne »- départ à 15h00 - 3000 m- ouverte aux benjamins et minimes (de 2005 à 2008),

Course n°2 « La Fête »- départ à 15h45 »- 400m- ouverte aux microbes (nés en 2009 et après) ;

Course n°3 « La 6 km »- départ à 16h- 6000m- ouverte de cadets à vétérans (nés en 2004 et avant) ;

Course n°4 « La grande »- départ à 17h00- 9000m- ouverte de cadets à vétérans (nés en 2004 et avant).

ARTICLE 6 Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile organisateurs et participants. Les concurrents devront impérativement être couverts par une assurance sportive ou personnelle.

L'organisateur décline toute responsabilité :

- en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique avant, pendant et après l'épreuve

Les concurrents sont tenus d'observer, sous leur entière responsabilité, toutes les règles du code de la route et les arrêtés relatifs à la circulation ; ils devront faire preuve de vigilance et

respecter la nature. Tout concurrent ne se conformant pas aux ordres et consignes des organisateurs, des délégués au contrôle, des services d'ordre ou ne se conduisant pas sportivement vis-à-vis des spectateurs ou d'autres participants sera disqualifié. Toute aide d'une personne extérieure durant le déroulement de l'épreuve est interdite. L'accompagnement des coureurs durant l'épreuve est interdit.

ARTICLE 7 La tenue vestimentaire des coureurs doit être conforme aux règles et à l'éthique de la FFA. La course en maillot de bain et/ou torse-nu est interdite.

Les dossards doivent être visibles de face.

ARTICLE 8 La sécurité sur le parcours est assurée par LE COMITE DES FETES. Les coureurs doivent se conformer aux indications des signaleurs et se tenir sur le côté droit de la chaussée ou emprunter les couloirs de course lorsque ceux-ci sont matérialisés.

Des postes ravitaillements sont prévus sur le parcours.

Les organisateurs ont prévu un poste de secours avec des secouristes. Les postes de signaleurs sont assurés par des bénévoles agréés.

ARTICLE 9 **DROIT A L'IMAGE** : Les concurrents acceptent l'utilisation de leur image par les organisateurs

ARTICLE 12 **ACCEPTATION DU REGLEMENT** Engagement contractuel Tout participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2020 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

COVID-19 : concernant les conditions particulières liées à la pandémie – 1er juillet 2020

Voici les informations concernant les courses du 15 août prochain.

À ce jour, nous n'avons pas de contre-indication de la part des autorités administratives pour organiser la course.

Pour autant, il faut rester prudent : si l'épidémie reprend, ou si les autorités jugent que notre organisation n'est pas sécuritaire au regard du contexte sanitaire au moment de la course, nos efforts (et vos ambitions) peuvent s'éteindre à tout moment.

Nous avons décidé, de mettre en place un dispositif nécessaire au respect des recommandations sanitaires liées à la pandémie du Covid-19.

Ces mesures sanitaires visent à limiter :

- les interactions entre les coureurs,
- les interactions entre les coureurs et les bénévoles.

Le protocole que nous avons imaginé, reprenant les normes quotidiennes imposées à la population, nous semble compatible avec la tenue de la course.

Actuellement, les voyants sont au vert dans l'Ain, nous espérons donc que notre course répondra au format des manifestations autorisées.

Voici, le détail des règles principales aux différents moments de la course :

● Enregistrement

Les gestes barrières de base à respecter : respect des distances, port du masque, désinfection des mains obligatoire.

● Départ

Pas de sas de départ. Un espace pouvant accueillir 100 personnes en simultané sera mis en place, avec 1m de distance entre chaque personne.

Au besoin, la grande course pourra avoir 2 départs pour étirer le flux des participants.

Il est également possible qu'on impose le port du masque au moment du départ et après le passage de la ligne d'arrivée.

● Ravitaillements

Pas de ravitaillement solide sur le parcours.

Vous devrez être autonome pour votre ravitaillement solide.

Ravitaillements liquides, un gobelet à usage unique sera à la disposition de chaque concurrent. Des poubelles en sortie de ravitaillement seront disponibles pour jeter les gobelets plastiques en vue de leur recyclage.

● Arrivée

Pas de remise des prix.

Pas de repas assis à l'arrivée, collation simple à prendre « sur le pouce ».

Pas de douches à l'arrivée.

● Autres dispositions

Pas de vestiaires ni au départ, ni à l'arrivée.

Et bien sûr, les règles de bon sens s'appliqueront et nous comptons sur la bonne conduite de tous pour que ça se passe bien : pensez à laisser un peu d'écart avec les autres à tout moment de la course, avant, pendant et après.

En fonction de l'actualité, ces mesures sont bien évidemment susceptibles d'évoluer.